

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 714

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 26

Après le mot :

« santé, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 26 :

« de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle